

<u>General Terms and Conditions of Purchase</u>	<u>Conditions générales d'achat</u>
1. <u>Scope</u>	1. <u>Champ d'application</u>
<p>1.1 The Terms and Conditions shall be applicable to all purchases and shall be incorporated into all Purchase Orders (as that term is defined below) made or issued by TriMas Corporation, its subsidiaries or any entity controlling, controlled by, or under common control with it as is specified on the relevant Purchase Order (“Buyer”), from the Supplier, whether purchases are for tooling, machines, parts, raw materials, or other various goods or services (the “Supplied Goods”).</p>	<p>1.1 Les Conditions générales s’appliqueront à tous les achats et seront incorporées dans tous les Bons de commande (tels que définis ci-dessous) établis ou émis par TriMas Corporation, ses filiales ou toute entité la contrôlant, contrôlée par elle ou placée sous contrôle commun avec elle, ainsi que précisé dans le Bon de commande correspondant (l’ « Acheteur »), effectués auprès du Fournisseur, que les achats concernent des outillages, des machines, des pièces, des matières premières ou d’autres biens ou services divers (la « Fourniture »).</p>
<p>1.2 The Purchase Order (incorporating the Terms and Conditions as specified above) shall be accepted by Supplier and constitute a binding contract upon the earlier of Supplier's (a) written acknowledgment, (b) commencement of work on the Supplied Goods or (c) shipment of the Supplied Goods.</p>	<p>1.2 Le Bon de commande (incorporant les Conditions générales ainsi que précisé ci-dessus) devra être accepté par le Fournisseur et constituera un contrat ayant force obligatoire dès lors que le Fournisseur (a) en aura donné confirmation écrite, (b) aura commencé à travailler sur la Fourniture ou (c) aura expédié la Fourniture, suivant celui d’entre ces événements qui interviendra le premier.</p>
2. <u>Price, Invoicing and Conditions of Payment</u>	2. <u>Prix, facturation et conditions de paiement</u>
<p>2.1 Subject to Section 2.8, all prices for Supplied Goods shall be as stated in the purchase order (the “Purchase Order”). Supplier warrants that the prices on the Purchase Order are complete and that no other charges will be added without Buyer's written consent. For the avoidance of doubt, Supplier shall be solely responsible for all packaging, packing, storage, delivery, transport and unloading costs, customs charges, taxes and insurance costs, excises and other charges required to be paid to any government (foreign, national, state or</p>	<p>2.1 Sous réserve de l’Article 2.8, tous les prix de la Fourniture seront tels qu’indiqués dans le bon de commande (le « Bon de commande »). Le Fournisseur garantit que les prix figurant sur le Bon de commande sont complets et qu’ils ne comporteront aucuns autres frais venant s’y ajouter sans le consentement écrit de l’Acheteur. Pour lever toute ambiguïté, le Fournisseur sera seul responsable de tous les coûts de conditionnement, d’emballage, d’entreposage, de livraison, de transport et de déchargement, des frais douaniers,</p>

<p>local) with respect to the Supplied Goods, unless otherwise specified on the Purchase Order.</p>	<p>des taxes et des frais d'assurance, des taxes d'accise et autres frais devant être payés à tout gouvernement (étranger, national, d'État fédéré ou local) concernant la Fourniture, sauf indication contraire sur le Bon de commande.</p>
<p>2.2 Supplier's invoice shall include the number and reference of the Purchase Order, the quantity of the delivery, the quantity still to be delivered, the route by which the Supplied Goods were despatched and all information appearing on the Purchase Order necessary for identification and origin of the Supplied Goods. The invoice shall be sent to the invoicing address written on the face of the Purchase Order within seven (7) days following delivery of the Supplied Goods.</p>	<p>2.2 La facture du Fournisseur inclura le numéro et la référence du Bon de commande, la quantité livrée, la quantité restant à livrer, l'itinéraire d'acheminement suivi par la Fourniture ainsi que toutes les informations figurant sur le Bon de commande nécessaires à l'identification de la Fourniture et de son origine. La facture sera envoyée à l'adresse de facturation écrite au recto du Bon de commande dans les sept (7) jours à compter de la livraison de la Fourniture.</p>
<p>2.3 Unless otherwise stated on the Purchase Order, the Supplier's invoice shall be payable within either (a) sixty (60) days from the date of the invoice (provided that such invoice is correct and complete); or (b) forty five (45) days from the end of the month following the invoice date (whichever is the later). For the avoidance of doubt, no payment shall be made by Buyer in advance of receipt of the Supplied Goods. All invoicing and payments shall be made through electronic data interchange. Time of payment will not be of the essence.</p>	<p>2.3 Sauf indication contraire sur le Bon de commande, la facture du Fournisseur sera payable soit sous (a) soixante (60) jours à compter de la date de la facture (à condition que ladite facture soit correcte et complète), soit sous (b) quarante-cinq (45) jours à compter de la fin du mois qui suit la date de la facture (suivant la date qui interviendra la dernière). Pour lever toute ambiguïté, aucun paiement ne sera effectué par l'Acheteur avant de recevoir la Fourniture. Tout ce qui a trait à la facturation et aux paiements sera effectué par voie électronique. S'agissant du paiement, le facteur temps n'est pas essentiel.</p>
<p>2.4 If a party fails to make any payment due to the other under the Purchase Order and these Terms and Conditions by the due date for payment ("Payment Date"), then the defaulting party shall pay (i) interest on the overdue amount at the rate of three (3) times the French legal interest rate from time to time and (ii) in accordance with articles L. 441-3, L.441-6 and D.441-5 of the <i>Code de commerce</i> a fixed sum of forty (40) Euros as</p>	<p>2.4 Si une partie manque de régler tout paiement dû à l'autre au titre du Bon de commande et des présentes Conditions générales à la date d'exigibilité du paiement (la « Date de paiement »), la partie défaillante paiera (i) les intérêts sur le montant impayé au taux de trois (3) fois le taux de l'intérêt légal français périodiquement en vigueur ainsi que (ii) une somme forfaitaire de quarante (40) euros conformément aux articles</p>

<p>compensation for recovery costs. Should the amount of this sum be modified by statute or law, this amount would be automatically applicable to these Terms and Conditions. Such interest shall accrue on a daily basis from the Payment Date until the date of actual payment of the overdue amount, whether before or after judgment. The defaulting party shall pay the interest together with the overdue amount.</p>	<p>L.441-3, L.441-6 et D.441-5 du Code de commerce français au titre d'indemnité pour frais de recouvrement. Toute modification, s'il y a lieu, de cette somme par effet d'un texte de loi ou d'un principe de common law s'appliquera automatiquement aux présentes Conditions générales. Ledit intérêt court quotidiennement à compter de la Date de paiement jusqu'à la date à laquelle le paiement du montant impayé aura été effectivement réglé, que ce soit avant ou après jugement. La partie défaillante paiera les intérêts conjointement avec le montant impayé.</p>
<p>2.5 Payment for Supplied Goods shall not constitute final acceptance of the Supplied Goods or waive Buyer's right to reject the Supplied Goods.</p>	<p>2.5 Le paiement de la Fourniture ne vaut pas acceptation finale de la Fourniture ni ne vaut déchéance du droit de l'Acheteur de rejeter la Fourniture.</p>
<p>2.6 In addition to any right of set-off provided by law, all amounts due to Supplier shall be considered net of indebtedness of Supplier and its affiliates/subsidiaries to Buyer, and Buyer shall have the right to set-off against or to recoup any amounts due to Supplier and its affiliates or subsidiaries from Buyer.</p>	<p>2.6 En sus de tout droit de compensation prévu par la loi, tous les montants dus au Fournisseur seront considérés nets des dettes du Fournisseur et de ses affiliées/filiales à l'égard de l'Acheteur, et l'Acheteur aura le droit de porter en déduction ou de récupérer par compensation tout montant dû par l'Acheteur au Fournisseur et à ses affiliées ou filiales.</p>
<p>3. <u>Forecasts</u></p>	<p>3. <u>Prévisions</u></p>
<p>3.1 Buyer may provide Supplier with estimates or forecasts of its future anticipated volume or quantity requirements for Supplied Goods. Supplier acknowledges that any estimates or forecasts are provided for informational purposes only and, like any other forward looking projections, are based on a number of economic and business factors, variables and assumptions, some or all of which may change over time.</p>	<p>3.1 L'Acheteur pourra fournir au Fournisseur des estimations ou des prévisions de ses besoins futurs en termes de volume ou de quantité de la Fourniture envisagée. Le Fournisseur reconnaît que toute estimation ou prévision n'est fournie qu'à titre d'information et que, comme toute autre projection prospective, elle se base sur un certain nombre de facteurs, de variables et d'hypothèses d'ordre économique et commercial, certains desquels voire tous pouvant changer avec le temps.</p>
<p>3.2 Buyer makes no representation,</p>	<p>3.2 L'Acheteur ne livre aucune</p>

<p>warranty, guaranty or commitment, express or implied, regarding any estimates or forecasts provided to Supplier, including the accuracy or completeness of the estimates or forecasts.</p>	<p>déclaration, garantie, assurance ou engagement, qu'ils soient exprès ou tacites, concernant toute estimation ou prévision fournie au Fournisseur, y compris au regard de la précision ou du caractère complet de l'estimation ou de la prévision.</p>
<p>4. <u>Compliance</u></p>	<p>4. <u>Conformité</u></p>
<p>4.1 Supplier shall be responsible for the design and manufacture of the Supplied Goods unless Buyer agrees otherwise in the Purchase Order, or as otherwise agreed to in writing by the parties, regardless of any assistance or approval provided by Buyer.</p>	<p>4.1 Le Fournisseur sera responsable de la conception et de la fabrication de la Fourniture à moins que l'Acheteur n'en convienne autrement dans le Bon de commande ou que les parties n'en aient convenu autrement par écrit, sans égard pour toute assistance ou approbation fournie par l'Acheteur.</p>
<p>4.2 The Supplied Goods shall be manufactured, sold and shipped in compliance with the Terms and Conditions and all applicable legislation, regulations and standards in force in the country of export and in the country of import, manufacture and sale, including, without limitation, those that relate to the quotations, pricing, manufacture, labelling, transportation, importation, exportation, licensing, approval, performance and/or certification of the Supplied Goods, environmental matters, wages, hours and conditions of employment, subcontractor selection, discrimination, occupational health/safety and motor vehicle safety. Upon request from Buyer, Supplier shall certify in writing its compliance with this Section 4.2. At the request of Buyer, Supplier shall provide an appropriate certificate stating the country of manufacture of the Supplied Goods.</p>	<p>4.2 La Fourniture sera fabriquée, vendue et expédiée conformément aux Conditions générales et à toute législation, règlement et norme applicable en vigueur dans le pays d'exportation et dans le pays d'importation, de fabrication et de vente, incluant en cela, sans limitation, ceux qui se rapportent aux devis, à la définition des prix, à la fabrication, à l'étiquetage, au transport, à l'importation, à l'exportation, aux licences, aux approbations, à la performance et/ou à la certification de la Fourniture, aux questions environnementales, aux salaires, aux heures et aux conditions de travail, à la sélection des sous-traitants, à la discrimination, à la santé et sécurité au travail et à la sécurité des véhicules à moteur. À la requête de l'Acheteur, le Fournisseur certifiera par écrit qu'il respecte le présent Article 4.2. À la requête de l'Acheteur, le Fournisseur fournira un certificat approprié indiquant le pays de fabrication de la Fourniture.</p>
<p>4.3 Supplier shall comply with all quality requirements as specified by Buyer and all applicable legislation, regulations and standards.</p>	<p>4.3 Le Fournisseur respectera toutes les exigences de qualité précisées par l'Acheteur et par toute législation, règlement et norme applicable.</p>

<p>4.4 Supplier shall participate in productivity initiatives in order to improve the quality of the Supplied Goods, increase customer satisfaction or reduce costs of the Supplied Goods.</p>	<p>4.4 Le Fournisseur participera à des initiatives centrées sur la productivité afin d'améliorer la qualité de la Fourniture, d'accroître la satisfaction du client ou de réduire les coûts de la Fourniture.</p>
<p>5. <u>Technical Information</u></p>	<p>5. <u>Informations techniques</u></p>
<p>5.1 Where the Supplied Goods are developed and manufactured by Supplier at Buyer's request and in accordance with Buyer's specifications and designs the provisions set out below will apply:</p>	<p>5.1 Lorsque la Fourniture est mise au point et fabriquée par le Fournisseur à la requête de l'Acheteur et conformément aux spécifications et aux plans de l'Acheteur, les dispositions énoncées ci-dessous s'appliqueront :</p>
<p>5.1.1 Supplier shall create, maintain, update and provide to Buyer, all technical information relating to the Supplied Goods, including information subject to industrial or intellectual property rights and information that may relate to tooling, machines or equipment, software, works of authorship, computer programs and databases (including object code, micro code, source code and data structures) and all enhancements, modifications and updates to such information (the "Technical Information"). The Technical Information provided to Buyer by Supplier shall not be subject to any use or disclosure restriction.</p>	<p>5.1.1 Le Fournisseur créera, conservera, mettra à jour et fournira à l'Acheteur toutes les informations techniques liées à la Fourniture, y compris les informations soumises à des droits de propriété industrielle ou intellectuelle, et les informations éventuellement liées à l'outillage, aux machines ou à l'équipement, aux logiciels, aux œuvres de l'esprit, aux programmes et bases de données informatiques (y compris le code exécutable, le microcode, le code source et les structures de données) ainsi que toutes les améliorations, modifications et actualisations desdites informations (les « Informations techniques »). Les Informations techniques fournies à l'Acheteur par le Fournisseur ne seront soumises à aucune restriction d'utilisation ou de divulgation.</p>
<p>5.1.2 Upon a breach by Supplier of these Terms and Conditions, Supplier grants to Buyer a royalty free, fully paid license for all Technical Information in order to manufacture, or have manufactured, the Supplied Goods. At Buyer's request, Supplier shall transfer to Buyer ownership of the tooling and equipment necessary to manufacture the Supplied Goods, whether or not such tooling and equipment has been paid for by Buyer.</p>	<p>5.1.2 En cas de violation par le Fournisseur des présentes Conditions générales, le Fournisseur accorde à l'Acheteur une licence libre de redevances, intégralement payée, portant sur toutes les Informations techniques permettant de fabriquer ou de faire fabriquer la Fourniture. À la requête de l'Acheteur, le Fournisseur transfèrera à l'Acheteur la propriété de l'outillage et de l'équipement nécessaires à fabriquer la Fourniture, que lesdits outillage et équipement aient été ou non payés par</p>

	l'Acheteur.
5.1.3 Supplier agrees not to assert any claim against Buyer, Buyer's customers or their respective suppliers with respect to any Technical Information.	5.1.3 Le Fournisseur convient de ne faire valoir aucune réclamation à l'encontre de l'Acheteur, des clients de l'Acheteur ou de leurs fournisseurs respectifs concernant toute Information technique.
5.1.4 Buyer shall own, and Supplier shall transfer to Buyer if necessary, free of charge, all right, title and interest in any idea, invention, concept, discovery, work of authorship, patent, copyright, trademark, trade secret, know-how or other intellectual property developed by Supplier under these Terms and Conditions. Supplier shall assist Buyer in perfecting its right, title and interest and shall execute and deliver all documents reasonably requested by Buyer in order to perfect, register or enforce the same. Buyer shall reimburse any associated costs incurred by Supplier in providing such assistance.	5.1.4 L'Acheteur détiendra la propriété de tous les droits, titres et intérêts portant sur l'ensemble des idées, inventions, concepts, découvertes, œuvres de l'esprit, brevets, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels, savoir-faire ou autre propriété intellectuelle développés par le Fournisseur en vertu des présentes Conditions générales, ce pour quoi, au besoin, le Fournisseur en assurera le transfert à titre gracieux à l'Acheteur. Le Fournisseur aidera l'Acheteur au niveau du perfectionnement de son droit, titre et intérêt et signera et délivrera tous les documents raisonnablement requis par l'Acheteur afin de perfectionner, d'enregistrer ou de faire valoir ces derniers. L'Acheteur remboursera tous frais y afférents soutenus par le Fournisseur dans le cadre de ladite assistance.
5.2 In all circumstances where Section 5.1 does not apply, the provisions set out below shall apply to the Supplied Goods:	5.2 Chaque fois que l'Article 5.1 ne s'applique pas, les dispositions énoncées ci-dessous s'appliqueront à la Fourniture :
5.2.1 Supplier shall provide to Buyer any relevant technical information relating to the Supplied Goods (the "Technical Information"). The Technical Information provided to Buyer by Supplier shall not be subject to any use or disclosure restriction.	5.2.1 Le Fournisseur fournira à l'Acheteur toute information technique pertinente liée à la Fourniture (les « Informations techniques »). Les Informations techniques fournies à l'Acheteur par le Fournisseur ne seront soumises à aucune restriction d'utilisation ou de divulgation.
5.2.2 Supplier agrees not to assert any claim against Buyer, Buyer's customers or their respective suppliers with respect to any Technical Information.	5.2.2 Le Fournisseur convient de ne faire valoir aucune réclamation à l'encontre de l'Acheteur, des clients de l'Acheteur ou de leurs fournisseurs respectifs concernant toute Information technique.

<p>5.2.3 If a third party alleges that the Supplied Goods infringe any intellectual property rights or misuse confidential information, Supplier, at no expense to Buyer, shall obtain for Buyer and its customers, a license to manufacture, use and sell the Supplied Goods or shall substitute an equivalent item acceptable to Buyer, and shall reimburse Buyer for any costs incurred related to this sub-section 5.2.3.</p>	<p>5.2.3 Si un tiers prétend que la Fourniture enfreint tout droit de propriété intellectuelle ou qu'elle utilise de façon impropre des informations confidentielles, le Fournisseur obtiendra au bénéfice de l'Acheteur et de ses clients, sans frais pour l'Acheteur, une licence de fabrication, d'utilisation et de vente de la Fourniture ou en assurera le remplacement par un article équivalent jugé acceptable par l'Acheteur, et remboursera à l'Acheteur tous frais encourus dans le cadre du présent Article 5.2.3.</p>
<p>6. <u>Packaging and Transport</u></p>	<p>6. <u>Emballage et transport</u></p>
<p>6.1 Unless otherwise provided in a Purchase Order, the Supplied Goods must be packed and packaged to ensure their safe delivery in accordance with the Purchase Order, the Terms and Conditions, industry standards and, where incorporated in the Purchase Order or advised separately, Buyer's packaging specifications. Buyer may, at any time upon reasonable notice, change packaging or transport requirements. Supplier shall be responsible for any damage to the Supplied Goods arising from packaging or transport.</p>	<p>6.1 À moins qu'un Bon de commande n'en dispose autrement, la Fourniture devra être conditionnée et emballée de façon à en assurer la livraison à bonne fin et conformément au Bon de commande, aux Conditions générales, aux normes du secteur ainsi que, si incorporées dans le Bon de commande ou indiquées séparément, aux spécifications d'emballage de l'Acheteur. L'Acheteur peut, à tout moment sur préavis raisonnable, modifier les conditions d'emballage ou de transport. Le Fournisseur sera responsable de tout dommage à la Fourniture découlant de l'emballage ou du transport.</p>
<p>6.2 If requested by Buyer, Supplier shall promptly furnish to Buyer (a) a list of all component parts and elements in the Supplied Goods and corresponding numbers or amounts of such component parts and elements, and (b) information concerning any changes in or additions to such component parts and elements.</p>	<p>6.2 Si l'Acheteur le demande, le Fournisseur s'empressera de fournir à l'Acheteur (a) une liste de tous les composants et éléments présents dans la Fourniture ainsi que le nombre, ou quantité, correspondant desdits composants et éléments, et (b) les informations concernant tout changement ou ajout intervenant au niveau desdits composants et éléments.</p>
<p>6.3 Supplier shall provide all material safety data sheets and "hazardous substance" warnings related to all shipments of Supplied Goods that constitute hazardous materials, together</p>	<p>6.3 Le Fournisseur fournira l'ensemble des fiches de données de sécurité et des avertissements liés aux « substances dangereuses » pour toutes les expéditions de la Fourniture constituant</p>

<p>with special handling instructions advising Buyer and third parties, including transportation carriers, as to the degree of care and precaution that will prevent bodily injury or property damage in handling, transporting, processing, using, recycling or disposing of the Supplied Goods.</p>	<p>des matières dangereuses, ainsi que les instructions particulières de manutention informant l'Acheteur et les tierces parties, y compris les transporteurs, sur le niveau d'attention et les précautions à prendre pour empêcher des dommages corporels ou matériels lors de la manutention, du transport, de la transformation, de l'utilisation, du recyclage ou de l'élimination de la Fourniture.</p>
<p>6.4 The Supplied Goods, as packaged, shall be labelled as required under all applicable legislation, standards and regulations in the country of manufacture and supply and the country of import and shall include, without limitation, any storage requirements, Buyer's Purchase Order number, description of the Supplied Goods, quantity and the gross or net weight of Supplied Goods. Supplier shall also include a bill of lading consisting of delivery and identification information for the Supplied Goods, including a clear description of the origin of the Supplied Goods.</p>	<p>6.4 La Fourniture, telle qu'emballée, devra être étiquetée suivant les prescriptions de toute législation, norme et règlement applicable dans le pays de fabrication et de fourniture ainsi que dans le pays d'importation et devra inclure, sans limitation, toute condition de stockage, le numéro de Bon de commande de l'Acheteur, la description de la Fourniture, la quantité et le poids brut ou net de la Fourniture. Le Fournisseur devra également inclure le connaissement contenant les informations liées à la livraison et à l'identification de la Fourniture ainsi qu'une description claire de l'origine de la Fourniture.</p>
<p>7. <u>Delivery</u></p>	<p>7. <u>Livraison</u></p>
<p>7.1 Unless otherwise specified by Buyer, delivery of the Supplied Goods shall be D.D.P. Incoterms 2010 Buyer facility as indicated on the Purchase Order and subject to Buyer's inspection and approval.</p>	<p>7.1 À moins que l'Acheteur n'ait indiqué autrement, la livraison de la Fourniture s'entend DDP Incoterms 2010 (rendue droits acquittés), installations de l'Acheteur, ainsi qu'indiqué sur le Bon de commande et sous réserve d'inspection et d'approbation par l'Acheteur.</p>
<p>7.2 Buyer shall have the right, by reasonable written notice, to suspend work or make changes from time to time in the Supplied Goods to be provided by Supplier under a Purchase Order, or the delivery thereof.</p>	<p>7.2 L'Acheteur aura le droit, sur préavis écrit raisonnable, de suspendre le travail lié à la Fourniture devant être fournie par le Fournisseur en vertu d'un Bon de commande ou d'y apporter des changements de temps à autre, et de même pour ce qui a trait à la livraison correspondante.</p>
<p>7.3 Supplier shall take all measures necessary to meet the delivery date for</p>	<p>7.3 Le Fournisseur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour honorer la</p>

<p>the Supplied Goods and comply with the Terms and Conditions. Deliveries shall be made in the quantities, on the dates and at the times specified by Buyer in the Purchase Order and must not exceed the quantity ordered without the written permission of Buyer. Buyer will be entitled to reject any excess delivered by Supplier without the Buyer's prior written permission. Where Buyer rejects any excess delivered such excess will be returned at Supplier's risk and expense. Supplier agrees that time for delivery is of the essence.</p>	<p>date de livraison de la Fourniture et respecter les Conditions générales. Les livraisons seront effectuées en respectant les quantités, les dates et les heures précisées par l'Acheteur dans le Bon de commande et ne devront pas dépasser la quantité commandée sans l'autorisation écrite de l'Acheteur. L'Acheteur sera en droit de rejeter tout excédent livré par le Fournisseur sans y avoir été préalablement autorisé par écrit par l'Acheteur. Tout excédent éventuellement rejeté par l'Acheteur sera retourné aux risques et aux frais du Fournisseur. Le Fournisseur convient que, s'agissant des livraisons, le facteur temps est essentiel.</p>
<p>7.4 If Supplier fails to deliver the Supplied Goods on the date specified in the Purchase Order, without prejudice to any other rights or remedies of Buyer (whether express or implied), the Buyer may:</p>	<p>7.4 Si le Fournisseur manque de livrer la Fourniture à la date précisée dans le Bon de commande, sans préjudice de tout autre droit ou voie de droit de l'Acheteur (qu'ils soient exprès ou tacites), l'Acheteur pourra :</p>
<p>(a) cancel the Purchase Order and Terms and Conditions immediately by giving written notice to that effect to Supplier, in which case Buyer will be entitled to recover from Supplier any and all liabilities, losses, damages, costs and expenses incurred by Buyer as a result of Supplier's failure to supply the Supplied Goods, including in obtaining substitute goods and/or services from another supplier, provided that Supplier has been given the opportunity to give its explanation for the delay in delivery when the Product is presented for delivery to the Buyer; or</p>	<p>(a) annuler immédiatement le Bon de commande et les Conditions générales en remettant un avis écrit à cet effet au Fournisseur, auquel cas l'Acheteur sera en droit de recouvrer auprès du Fournisseur, singulièrement et dans leur ensemble, les passifs, pertes, dommages, coûts et dépenses encourus par l'Acheteur en conséquence du défaut de fourniture par le Fournisseur de la Fourniture, y compris en obtenant des biens et/ou services alternatifs auprès d'un autre fournisseur, à condition d'avoir donné au Fournisseur l'opportunité de s'expliquer sur le retard de livraison lorsque le Produit est présenté à l'Acheteur pour être livré ; ou</p>
<p>(b) require Supplier to pay to Buyer on demand as liquidated damages a sum equal to 2% of the price of the Supplied Goods for each week (pro rata for any part week) by which delivery of the Supplied Goods is delayed subject to a maximum of 10% of the price of the</p>	<p>(b) exiger du Fournisseur qu'il paye à l'Acheteur, sur demande, au titre de dommages-intérêts forfaitaires établis d'avance une somme égale à 2 % du prix de la Fourniture pour chaque semaine (et au prorata pour toute partie de semaine entamée) de retard de livraison de la</p>

<p>Supplied Goods. The parties agree that the liquidated damages are a genuine negotiated pre-estimate of Buyer's loss resulting from delay in delivery of the Supplied Goods and will not be regarded as penalty provisions. Supplier waives any right to question or challenge the validity of the obligation to pay the liquidated damages. If the maximum amount of liquidated damages is reached and Supplier has still failed to deliver the Supplied Goods, Buyer may cancel the Purchase Order and Terms and Conditions immediately by giving written notice to that effect to Supplier, in which case Buyer will be entitled to recover from Supplier any and all additional liabilities, losses, damages, costs and expenses incurred by Buyer as a result of Supplier's failure to supply the Supplied Goods, including in obtaining substitute goods and/or services from another supplier.</p>	<p>Fourniture, sous réserve d'un montant maximum de 10 % du prix de la Fourniture. Les parties conviennent que les dommages-intérêts forfaitaires établis d'avance sont une estimation négociée d'avance de bonne foi de la perte que subirait l'Acheteur par suite d'un retard de livraison de la Fourniture et qu'ils ne seront pas considérés comme une clause de pénalité. Le Fournisseur renonce à tout droit de contester ou de s'opposer à la validité de l'obligation de paiement des dommages-intérêts forfaitaires établis d'avance. Si le montant maximum des dommages-intérêts forfaitaires établis d'avance est atteint et que le Fournisseur n'a toujours pas livré la Fourniture, l'Acheteur pourra annuler immédiatement le Bon de commande et les Conditions générales en remettant un avis écrit à cet effet au Fournisseur, auquel cas l'Acheteur sera en droit de recouvrer auprès du Fournisseur, singulièrement et dans leur ensemble, tous passifs, pertes, dommages, coûts et dépenses supplémentaires encourus par l'Acheteur en conséquence du défaut de fourniture par le Fournisseur de la Fourniture, y compris en obtenant des biens et/ou services alternatifs auprès d'un autre fournisseur.</p>
<p>7.5 If for any reason Buyer is unable to accept delivery of the Supplied Goods in accordance with the Purchase Order and these Terms and Conditions Supplier shall, if its storage facilities permit, store the Supplied Goods, safeguard and insure them and take all reasonable steps to prevent their deterioration until actual delivery and Buyer shall be liable to Supplier for the reasonable cost (including insurance) of Supplier doing so provided that Supplier is able to evidence the amount of such reasonable cost to Buyer.</p>	<p>7.5 Si, pour quelque raison que ce soit, l'Acheteur n'est pas en mesure d'accepter la livraison de la Fourniture conformément au Bon de commande et aux présentes Conditions générales, le Fournisseur, dans la mesure où ses installations de stockage le permettent, entreposera la Fourniture, en assurera la protection et l'assurera et prendra toutes les mesures raisonnables pour en empêcher la détérioration jusqu'à ce qu'elle soit effectivement livrée et l'Acheteur sera redevable à l'égard du Fournisseur du coût raisonnable (assurance incluse) soutenu par le Fournisseur pour ce faire, à condition que le Fournisseur soit en mesure de</p>

	justifier le montant dudit coût raisonnable à l'Acheteur.
7.6 Supplier shall not fabricate, assemble or ship any Supplied Goods, or procure materials or Tools (as that term is defined in Section 10.3 below), except to the extent authorized by the Purchase Order. Buyer shall not pay for any Supplied Goods, materials, Tools and related costs that are not authorized pursuant to Buyer's Purchase Order.	7.6 Le Fournisseur s'abstiendra de fabriquer, d'assembler ou d'expédier toute Fourniture, ou de procurer des matériels ou de l'Outillage (suivant la définition que donne de ce terme l'Article 10.3 ci-dessous) si ce n'est dans la mesure autorisée par le Bon de commande. L'Acheteur ne payera aucune Fourniture, aucun matériel, aucun Outillage, ni les frais y afférents, qui n'aient pas été autorisés en vertu du Bon de commande de l'Acheteur.
<u>8. Quality and Defects</u>	<u>8. Qualité et défauts</u>
8.1 If Supplier delivers Supplied Goods which do not conform with the schedules set forth in the Purchase Order (if any) and these Terms and Conditions, Buyer reserves the right to:	8.1 Si le Fournisseur livre une Fourniture non conforme aux délais indiqués dans le Bon de commande (le cas échéant) et aux présentes Conditions générales, l'Acheteur se réserve le droit de :
8.1.1 correct or have corrected the non-conforming Supplied Goods at Supplier's expense;	8.1.1 corriger ou faire corriger la Fourniture non conforme aux frais du Fournisseur ;
8.1.2 reject and return the Supplied Goods at Supplier's own risk and expense;	8.1.2 rejeter et retourner la Fourniture aux seuls risques et aux frais du Fournisseur ;
8.1.3 instruct Supplier to retrieve the non-conforming Supplied Goods at its expense within eight (8) days of notification of rejection or revocation of acceptance;	8.1.3 donner instruction au Fournisseur de récupérer la Fourniture non conforme à ses frais dans les huit (8) jours à compter de l'avis de rejet ou de révocation de l'acceptation ;
8.1.4 upon Supplier's failure to retrieve the non-conforming Supplied Goods in accordance with Section 8.1.3, Buyer shall be permitted to dispose of the Supplied Goods;	8.1.4 dès lors que le Fournisseur négligerait de récupérer la Fourniture non conforme conformément à l'Article 8.1.3, l'Acheteur sera autorisé à se défaire de la Fourniture ;
8.1.5 refuse to accept any subsequent delivery of the Supplied Goods which Supplier attempts to make;	8.1.5 refuser d'accepter toute livraison successive de la Fourniture que le Fournisseur tenterait de faire ;
8.1.6 cancel the Purchase Order and Terms and Conditions in whole or part by	8.1.6 annuler entièrement ou en partie le Bon de commande et les Conditions

written notice to Supplier;	générales sur avis écrit au Fournisseur ;
8.1.7 purchase goods in substitution for the Supplied Goods from another supplier;	8.1.7 acheter des biens servant à remplacer la Fourniture auprès d'un autre fournisseur ;
8.1.8 recover from Supplier any expenditure reasonably incurred by Buyer in obtaining goods in substitution for the Supplied Goods from another supplier;	8.1.8 recouvrer auprès du Fournisseur toute dépense raisonnablement encourue par l'Acheteur pour obtenir des biens auprès d'un autre fournisseur servant à remplacer la Fourniture ;
8.1.9 claim damages for additional costs, loss or expenses incurred by Buyer which are in any way attributable to Supplier's failure to carry out its obligations hereunder, including, without limitation, the cost of any line shutdown, expedited or premium freight or transportation costs.	8.1.9 prétendre aux dommages pour les coûts, les pertes ou les dépenses supplémentaires encourus par l'Acheteur, lesquels sont, d'une quelconque façon, imputables à ce que le Fournisseur a manqué de s'acquitter de ses obligations en vertu des présentes, incluant en cela, sans limitation, le coût de tout arrêt de chaîne de production, les coûts d'expédition ou de transport prioritaire ou en urgence.
8.2 Buyer shall have the right to enter Supplier's premises at reasonable times to verify that the Supplied Goods conform to the Purchase Order. Supplier agrees to provide all supporting documentation requested by Buyer in the course of the investigation.	8.2 L'Acheteur aura le droit de pénétrer dans les locaux du Fournisseur à des heures raisonnables afin de vérifier que la Fourniture est conforme au Bon de commande. Le Fournisseur convient de fournir tous les documents justificatifs requis par l'Acheteur pendant l'inspection.
8.3 Buyer's rights and remedies hereunder are in addition to its rights and remedies implied by statute and common law.	8.3 Les droits et les voies de droit de l'Acheteur en vertu des présentes viennent s'ajouter aux droits et aux voies de droit que réservent les lois et les principes de common law.
8.4 Notwithstanding Section 7.1, Buyer shall not be deemed to have accepted the Supplied Goods until it has had ten (10) days to inspect them following delivery. Buyer shall also have the right to reject the Supplied Goods as though they had not been accepted for ten (10) days after any latent defect in the Supplied Goods becomes apparent to Buyer.	8.4 Sans égard pour l'Article 7.1, l'Acheteur ne sera pas réputé avoir accepté la Fourniture avant qu'il n'ait disposé de dix (10) jours pour l'inspecter suite à sa livraison. L'Acheteur aura également le droit de rejeter la Fourniture pendant dix (10) jours après qu'un éventuel vice caché de la Fourniture ne devienne manifeste à l'Acheteur, comme si celle-ci n'avait pas été acceptée.

9. Risk of Loss.	9. Risque de perte.
9.1 Risk of loss with respect to the Supplied Goods shall remain with Supplier until the Supplied Goods have been delivered to Buyer, or an agent or consignee duly designated by Buyer, as indicated on the Purchase Order.	9.1 Le risque de perte concernant la Fourniture demeurera à la charge du Fournisseur jusqu'à ce que la Fourniture ait été livrée à l'Acheteur ou à un mandataire ou consignataire dûment désigné par l'Acheteur, ainsi qu'indiqué dans le Bon de commande.
10. Ownership of the Supplied Goods.	10. Propriété de la Fourniture.
10.1 Notwithstanding Section 9, all right, title and interest in and to the Supplied Goods shall be transferred to Buyer immediately upon completion of delivery in accordance with the Purchase Order. The passing of ownership in the Supplied Goods is without prejudice to any right of rejection to which Buyer may be entitled hereunder or otherwise. Supplier shall not impose or permit to be imposed any lien, encumbrance or security interest or similar reservation of title on the Supplied Goods.	10.1 Sans égard pour l'Article 9, tous les droits, titres et intérêts portant sur la Fourniture seront transférés à l'Acheteur immédiatement dès achèvement de la livraison conformément au Bon de commande. Le transfert de propriété de la Fourniture est sans préjudice de tout droit de rejet dont peut se prévaloir l'Acheteur en vertu des présentes ou autrement. Le Fournisseur ne pourra constituer aucun privilège, droit réel ou sûreté ou autre réserve de propriété similaire sur la Fourniture, ni n'en tolérera la constitution.
10.2 If Buyer purchases or finances all or part of the raw materials or semi-finished products for incorporation into the Supplied Goods, the raw materials and semi-finished products shall become the property of Buyer immediately upon payment. Supplier, as bailee, shall identify the raw materials and semi-finished products by plainly marking them as Buyer owned property.	10.2 Si l'Acheteur achète ou finance l'ensemble ou une partie des matières premières ou des produits semi-finis destinés à être intégrés dans la Fourniture, les matières premières et les produits semi-finis deviendront la propriété de l'Acheteur aussitôt le paiement effectué. Le Fournisseur, en qualité de dépositaire, identifiera les matières premières et les produits semi-finis en les marquant de façon bien visible comme étant des biens appartenant à l'Acheteur.
10.3 All supplies, materials, tools, jigs, dies, gauges, fixtures, moulds, patterns, equipment, ancillary products, plant and machinery and other items (collectively "Tools") purchased by or furnished by Buyer, in whole or in part, or by third parties on Buyer's behalf, to Supplier under these Terms and Conditions, or for which Supplier has been reimbursed by	10.3 L'ensemble des fournitures, matériaux, outils, gabarits, coquilles, jauges, montages, moules, modèles, équipements, produits auxiliaires, installations et machines et autres éléments (collectivement l'« Outillage ») achetés ou fournis par l'Acheteur, entièrement ou en partie, ou par des tiers pour le compte de l'Acheteur, à l'endroit

<p>Buyer, shall remain the property of Buyer and shall not be pledged to any third party. Supplier shall provide Buyer with drawings, technical specifications, failure mode and effects analysis (FMEA's) and control plans for the Tools. Supplier shall bear the risk of loss and damage to the Tools and shall indemnify Buyer against any loss or damage to the Tools while they are in the possession, custody or control of Supplier, its employees, agent or sub-contractors. The Tools shall at all times (a) be properly stored, operated and maintained by Supplier, (b) not be used by Supplier for any purpose other than the performance of these Terms and Conditions, (c) be deemed to be personal property of Buyer, not a fixture, (d) be conspicuously identified as property of Buyer with relevant part numbers, (e) not be commingled with other property of Supplier or with that of a third party and (f) not be moved from Supplier's premises without Buyer's prior written approval. Supplier agrees not to reverse engineer, disassemble, decompile, modify or copy any Tools. Supplier irrevocably grants to Buyer all right, title and interest in any modifications to a Tool.</p>	<p>du Fournisseur en vertu des présentes Conditions générales, ou qui ont été remboursés au Fournisseur par l'Acheteur, demeureront la propriété de l'Acheteur et ne sauraient être gagés au bénéfice de quelque tierce partie que ce soit. Le Fournisseur fournira à l'Acheteur les dessins, les spécifications techniques, l'analyse des modes de défaillance et de leurs effets (AMDE) ainsi que les plans de contrôle de l'Outillage. Le Fournisseur supportera les risques de perte et d'endommagement de l'Outillage et indemnifiera l'Acheteur pour toute perte ou dommage subi par l'Outillage pendant que le Fournisseur, ses employés, mandataires ou sous-traitants en ont la possession, la garde ou le contrôle. L'Outillage (a) sera correctement rangé, exploité et entretenu par le Fournisseur, (b) ne sera pas utilisé par le Fournisseur dans un but, quel qu'il soit, autre que l'exécution des présentes Conditions générales, (c) sera réputé constituer les biens personnels de l'Acheteur et non un accessoire, (d) sera clairement et visiblement identifié comme appartenant à l'Acheteur avec indication des numéros de pièce correspondants, (e) ne sera pas mêlé à d'autres biens du Fournisseur ou à ceux d'une tierce partie et (f) ne quittera pas les installations du Fournisseur sans l'approbation écrite préalable de l'Acheteur, et ce à tout moment. Le Fournisseur convient de ne pas procéder à de l'ingénierie inverse, à ne pas désassembler, décompiler, modifier ou copier aucun Outillage. Le Fournisseur accorde irrévocablement à l'Acheteur tous les droits, titres et intérêts portant sur toute modification apportée à un Outillage.</p>
<p>10.4 Supplier shall insure the Tools for damage or loss (including theft) in an amount not less than replacement value and shall maintain general liability insurance regarding operation of the Tools in amounts and coverage reasonable in the circumstances and</p>	<p>10.4 Le Fournisseur assurera l'Outillage contre les dommages ou la perte (vol inclus) à hauteur d'un montant non inférieur à la valeur de remplacement et disposera d'une assurance de responsabilité civile générale concernant l'exploitation de l'Outillage dont les</p>

acceptable to Buyer.	montants et la couverture seront raisonnables au vu des circonstances et jugés acceptables par l'Acheteur.
10.5 Upon the request of Buyer, the Tools shall be delivered to Buyer by Supplier, either (a) D.D.P Incoterms 2010 Buyer's facility properly packed and marked in accordance with the Terms and Conditions and requirements of the carrier selected by Buyer, or (b) to any location designated by Buyer, provided that Buyer shall pay Supplier the reasonable cost of delivering the Tools to the location. Buyer has the right to enter Supplier's premises at all reasonable times to inspect the Tools and Supplier's records with respect to the Tools.	10.5 À la requête de l'Acheteur, l'Outillage devra être livré à l'Acheteur par le Fournisseur, soit (a) DDP Incoterms 2010 (rendu droits acquittés), installations de l'Acheteur, correctement emballé et étiqueté conformément aux Conditions générales et aux prescriptions du transporteur sélectionné par l'Acheteur, soit (b) en tout lieu désigné par l'Acheteur, sous réserve que l'Acheteur paye au Fournisseur le coût raisonnable de livraison de l'Outillage au lieu indiqué. L'Acheteur a le droit de pénétrer dans les locaux du Fournisseur à tout moment raisonnable pour inspecter l'Outillage et les documents du Fournisseur concernant l'Outillage.
10.6 Supplier agrees to check carefully and approve all Tools supplied by Buyer prior to use. Supplier shall assume responsibility for all risk, loss, damages or expenses arising, either directly or indirectly, from its use, maintenance, repair of the Tools, including any interruption of service or loss of business, profits or any other indirect, special or consequential damage.	10.6 Le Fournisseur convient d'inspecter attentivement et d'approuver tous les Outillages fournis par l'Acheteur avant de les utiliser. Le Fournisseur prendra sur soi la responsabilité de tous les risques, pertes, dommages ou dépenses découlant, soit directement soit indirectement, de l'utilisation, de la maintenance ou de la réparation par ses soins de l'Outillage, incluant en cela toute interruption de service ou perte d'affaires, de bénéfices ou tout autre dommage indirect, particulier ou consécutif.
11. <u>Express Warranty.</u>	11. <u>Garantie expresse.</u>
11.1 Supplier expressly warrants that (a) the Supplied Goods shall strictly conform to the Purchase Order, including instructions, advertisements, statements on containers or labels, descriptions and samples, then current release/revision levels of specifications and drawings, (b) the Supplied Goods shall be free from defects in workmanship and material and shall be new and of the highest quality, (c) Buyer shall receive title to the	11.1 Le Fournisseur garantit expressément que (a) la Fourniture sera strictement conforme au Bon de commande, y compris les instructions, annonces, déclarations apposées sur les conteneurs ou les étiquettes, descriptions et échantillons, les versions/révisions alors en cours des niveaux de spécifications ainsi que les plans, (b) la Fourniture sera dépourvue de défauts de fabrication et de matériaux

<p>Supplied Goods that is free and clear of any liens and encumbrances, (d) the Supplied Goods do not infringe any patents, copyrights, trademarks or other intellectual property rights or misuse any third party confidential information, (e) the Supplied Goods shall be merchantable, safe and fit for any purpose intended by Buyer or Buyer's customer, including the specified performance in the component, system, subsystem and environment in which the Supplied Goods is or reasonably may be expected to perform (f) that all services will be provided using reasonable care and skill, and (g) Supplier's performance shall be in strict accordance with these Terms and Conditions.</p>	<p>et qu'elle sera à l'état neuf et de la plus grande qualité, (c) le titre de propriété de la Fourniture sera dévolu à l'Acheteur libre et quitte de tout privilège et droit réel, (d) la Fourniture n'enfreindra aucun brevet, droit d'auteur, marque de commerce ou autre droit de propriété intellectuelle ni n'utilisera de façon impropre aucune information confidentielle tierce, (e) la Fourniture sera commercialisable, sûre et adaptée à toute utilisation envisagée par l'Acheteur ou par un client de l'Acheteur, incluant en cela la performance spécifiée au niveau du composant, système, sous-système et environnement dans lequel la Fourniture est censée fonctionner ou peut raisonnablement l'être (f) tous les services seront fournis en usant de soins et de compétences raisonnables, et (g) l'exécution par le Fournisseur sera strictement conforme aux présentes Conditions générales.</p>
<p>11.2 If Supplier's work under these Terms and Conditions involves operations by Supplier on Buyer's or its customers' premises, Supplier shall take all necessary precautions to ensure the health and safety and prevent injury to any person or property during the progress of such work. Except to the extent that it would be unlawful for Buyer to exclude or restrict its liability, Buyer shall not be liable for:</p>	<p>11.2 Si le travail du Fournisseur en vertu des présentes Conditions générales comporte des opérations menées par le Fournisseur dans les installations de l'Acheteur ou des clients de ce dernier, le Fournisseur prendra toutes les précautions nécessaires à assurer la santé et la sécurité et à prévenir les dommages corporels ou matériels au cours de l'avancement dudit travail. Sauf dans la mesure où il serait illégal que l'Acheteur exclue ou restreigne sa responsabilité, l'Acheteur ne sera responsable :</p>
<p>(a) any injury, damage or loss sustained by Supplier's employees, agents or permitted sub-contractors (or similar) whilst on the premises of Buyer or its customer; or</p>	<p>(a) d'aucun préjudice, dommage ou perte que subiraient les employés, mandataires ou sous-traitants autorisés (ou similaires) du Fournisseur alors qu'ils se trouvent dans les installations de l'Acheteur ou d'un client de ce dernier ; ni</p>
<p>(b) any damage or loss arising out of the use of any lifting tackle, scaffolding, crane facilities, ladders or other apparatus or equipment of any kind</p>	<p>(b) d'aucun dommage ou perte découlant de l'utilisation de tout appareil de levage, échafaudage, grue, échelle ou autre appareil ou équipement de toute nature</p>

<p>belonging to Supplier in connection with the delivery of the Supplied Goods under the Purchase Order and these Terms and Conditions.</p>	<p>appartenant au Fournisseur en lien avec la livraison de la Fourniture en vertu du Bon de commande et des présentes Conditions générales.</p>
<p>11.3 The warranties in this Section 11 shall be in addition to all other warranties afforded to Buyer by operation of law (including, without limitation, the <i>garantie d'éviction</i> provided by articles 1626 et seq. of the Civil Code and the <i>garantie des vices cachés</i> of articles 1641 et seq. of the Civil Code) or by industry standards, except that no course of dealing or usage of trade shall be applicable unless expressly incorporated into these Terms and Conditions in writing and signed by the parties.</p>	<p>11.3 Les garanties du présent Article 11 viennent s'ajouter à toutes les autres garanties qui s'ouvrent à l'Acheteur par effet de la loi (incluant en cela, sans limitation, la garantie d'éviction prévue par les articles 1626 et suivants du Code civil et la garantie des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil) ou des normes industrielles, exception faite de toute conduite habituelle ou usage du commerce, lesquels ne seront pas applicables à moins d'avoir été expressément incorporés par les parties, par écrit et avec leur signature, dans les présentes Conditions générales.</p>
<p>11.4 These warranties shall survive the expiration or termination of the Purchase Order (incorporating these Terms and Conditions) and shall apply to Buyer, its successors, assigns, customers and the end-users of Buyer's Supplied Goods. These warranties may not be limited or disclaimed by Supplier.</p>	<p>11.4 Les présentes garanties survivront à l'expiration ou à la résiliation du Bon de commande (incorporant les présentes Conditions générales) et s'appliqueront à l'Acheteur, ses successeurs, ayants droit, clients et aux utilisateurs finals de la Fourniture de l'Acheteur. Les présentes garanties ne peuvent être limitées ou déclinées par le Fournisseur.</p>
<p>11.5 Buyer's approval of Supplier's design, material, process, drawing, specifications or the like for the Supplied Goods shall not be construed to relieve Supplier of strict compliance with the warranties in this Section 11.</p>	<p>11.5 L'approbation par l'Acheteur de la conception, des matériaux, procédés, plans, spécifications ou autres éléments analogues du Fournisseur concernant la Fourniture ne sera pas interprétée comme à même de dispenser le Fournisseur de respecter strictement les garanties du présent Article 11.</p>
<p>11.6 If Buyer, its customers or the manufacturer of any finished product on which the Supplied Goods, or any parts, components or systems incorporating the Supplied Goods, are installed, voluntarily or pursuant to a government mandate, recalls the Supplied Goods or any such finished product (a "Recall"), Supplier shall nonetheless be liable for costs and damages associated with the Recall to</p>	<p>11.6 Si l'Acheteur, ses clients ou le fabricant de tout produit fini sur lequel la Fourniture ou toute partie, composant ou système incorporant la Fourniture seront installés, rappellent, volontairement ou sur instruction gouvernementale, la Fourniture ou tout produit ainsi fini (un « Rappel »), le Fournisseur sera néanmoins redevable des coûts et des dommages associés audit Rappel dans</p>

<p>the extent that the costs and damages are based upon a reasonable determination that the Supplied Goods fail to conform to these Terms and Conditions.</p>	<p>la mesure où il est raisonnablement établi que les coûts et les dommages sont dus à ce que la Fourniture n'est pas conforme aux présentes Conditions générales.</p>
<p>12. <u>Indemnification.</u></p>	<p>12. <u>Indemnisation.</u></p>
<p>12.1 To the fullest extent permitted by law, Supplier shall indemnify, hold harmless and defend Buyer and its affiliated companies, their directors, officers, employees, agents and customers ("Indemnitees") from and against any direct, indirect or consequential liabilities, loss, damages, demands, costs, expenses, suits, legal actions, claims, investigations, or any threat of the same, and all other obligations and proceedings, including without limitation, all judgments rendered against, and all fines and penalties imposed upon Indemnitees, and any cost incurred in connection therewith (including but not limited to legal and other professional fees, loss of profit, loss of business, diminution of goodwill, loss of reputation, and like loss) ("Liabilities") arising in connection with:</p>	<p>12.1 Dans toute la mesure consentie par la loi, le Fournisseur indemnifiera, dégagera de toute responsabilité et défendra l'Acheteur et ses sociétés affiliées, leurs administrateurs, membres de la direction, employés, mandataires et clients (les « Indemnitaires ») contre toute responsabilité, perte, dommage, demande, coût, dépense, poursuite, action en justice, réclamation, investigation, de nature directe, indirecte ou consécutive, ou autre risque de cette nature, et contre toutes les autres obligations et procédures, incluant en cela sans limitation, tout jugement rendu à l'encontre des Indemnitaires et toutes les amendes et sanctions infligées à ces derniers, et contre tout coût encouru y afférent (y compris mais sans pour autant s'y limiter, les frais juridiques et autre frais professionnels, la perte de bénéfices, d'affaires, une dépréciation de la survaleur, la perte de réputation et pertes analogues) (les « Responsabilités ») dont la survenance est liée à :</p>
<p>12.1.1 a breach by Supplier of the Purchase Order, these Terms and Conditions, or any other obligation implied by legislation;</p>	<p>12.1.1 une violation par le Fournisseur du Bon de commande, des présentes Conditions générales ou de toute autre obligation issue du droit ;</p>
<p>12.1.2 defective workmanship, quality or materials;</p>	<p>12.1.2 un défaut de qualité de l'exécution ou des matériaux ;</p>
<p>12.1.3 an infringement or alleged infringement of any intellectual property rights of any person caused by the use, manufacture or supply of the Supplied Goods, to the extent that the claim is attributable to the acts or omissions of Supplier, its employees, agents or</p>	<p>12.1.3 une atteinte ou prétendue atteinte à tout droit de propriété intellectuelle de toute personne causée par l'utilisation, la fabrication ou l'approvisionnement de la Fourniture, dans la mesure où la demande est attribuable aux actions ou omissions du Fournisseur, de ses</p>

subcontractors; and	employés, mandataires ou sous-traitants ; et
12.1.4 any claims made or threatened against Buyer (including, without limitation, liability for loss, damage, death, personal injury, damage to property, cost or expense) arising out of, or in connection with, the manufacture, delivery, supply or any use made of the Supplied Goods, to the extent that such claim arises out of the breach, negligent performance or failure or delay in performance of the Purchase Order or these Terms and Conditions by Supplier, its employees, agents or subcontractors.	12.1.4 toute demande intentée, ou risque de demande, à l'encontre de l'Acheteur (incluant en cela, sans limitation, la responsabilité pour perte, dommage, décès, dommage corporel, dommage matériel, coût ou dépense) découlant de la fabrication, livraison, approvisionnement ou toute utilisation de la Fourniture, ou s'y rapportant, dans la mesure où ladite demande découle de la violation, d'une exécution négligente, de l'inexécution ou d'un retard d'exécution du Bon de commande ou des présentes Conditions générales par le Fournisseur, ses employés, mandataires ou sous-traitants ;
12.1.5 any damage or loss arising in connection with the use of any lifting tackle, scaffolding, crane facilities, ladders or other apparatus or equipment of any kind belonging to Supplier in connection with the delivery of the Supplied Goods under the Purchase Order and these Terms and Conditions.	12.1.5 tout dommage ou perte découlant de l'utilisation de tout appareil de levage, échafaudage, grue, échelle ou autre appareil ou équipement de toute nature appartenant au Fournisseur en lien avec la livraison de la Fourniture en vertu du Bon de commande et des présentes Conditions générales.
12.2 Notwithstanding this Section 12, Supplier's obligation to indemnify Buyer shall not apply to any Liabilities arising from Buyer's sole negligence.	12.2 Sans égard pour le présent Article 12, l'obligation du Fournisseur d'indemniser l'Acheteur ne s'appliquera à aucune Responsabilité découlant de la négligence de l'Acheteur à part entière.
12.3 This Section shall survive the termination of any Purchase Order relating to the Supplied Goods and/or these Terms and Conditions.	12.3 Le présent Article survivra à la résiliation de tout Bon de commande concernant la Fourniture et/ou aux présentes Conditions générales.
12.4 Buyer's rights and remedies under these Terms and Conditions are in addition to its rights and remedies implied by statute and law.	12.4 Les droits et les voies de droit de l'Acheteur en vertu des présentes Conditions générales viennent s'ajouter à ses droits et voies de droit que réservent les lois et les principes de common law.
13. <u>Insurance.</u>	13. <u>Assurance.</u>
13.1 During the term of the Purchase Order and for a period of six (6) months thereafter, Supplier shall maintain in	13.1 Durant la durée du Bon de commande et pendant six (6) mois par la suite, le Fournisseur disposera d'une

<p>force, with a reputable insurance company, professional indemnity insurance, product liability insurance, public liability insurance, employee's liability and compensation insurance in the amount and scope of coverage required to meet the liabilities under the Purchase Order and these Terms and Conditions.</p>	<p>assurance de responsabilité civile professionnelle, d'une assurance pour responsabilité du fait du produit, d'une assurance de responsabilité civile, d'une assurance couvrant la responsabilité de l'employeur et les accidents du travail, souscrites et en vigueur auprès d'une compagnie d'assurance renommée, à hauteur du montant et avec la couverture qui s'imposent pour honorer les responsabilités issues du Bon de commande et des présentes Conditions générales.</p>
<p>13.2 On Buyer's request, Supplier shall produce both the insurance certificate and give the details of cover, policy numbers, date of expiration and the receipt for the current year's premium in respect of each insurance. Such certificates shall provide that Buyer shall receive thirty (30) days' prior written notification from the insurer of any termination or reduction in the amount or scope of coverage.</p>	<p>13.2 À la requête de l'Acheteur, le Fournisseur produira à la fois l'attestation d'assurance, en fournissant les détails de la couverture, les numéros de police et la date d'expiration, et le reçu de la prime de l'année en cours relative à chaque assurance. Lesdites attestations prévoient que l'Acheteur reçoive un avis écrit avec préavis de trente (30) jours de la part de l'assureur de toute résiliation ou réduction de montant ou de l'étendue de la couverture.</p>
<p>13.3 Supplier's purchase of insurance coverage and the furnishing of certificates of insurance shall not release Supplier from its obligations or liabilities under these Terms and Conditions. In the event of Supplier's breach of this Section 13, Buyer shall have the right to cancel the undelivered portion of any Supplied Goods covered by a Purchase Order and shall not be required to make further payments except for conforming Supplied Goods delivered or services rendered prior to cancellation.</p>	<p>13.3 L'achat par le Fournisseur de la couverture d'assurance et la remise des attestations d'assurance ne dégagera pas le Fournisseur de ses obligations ou responsabilités en vertu des présentes Conditions générales. Au cas où le Fournisseur enfreindrait le présent Article 13, l'Acheteur aura le droit d'annuler la part non encore livrée de toute Fourniture couverte par un Bon de commande et ne sera pas tenu d'effectuer d'autres paiements à l'exception de la Fourniture livrée ou des services rendus avant l'annulation si tant est qu'ils soient conformes.</p>
<p>14. <u>Product Support.</u> Supplier warrants that the Supplied Goods, including the sub-assemblies and spare parts, shall be made available by Supplier to Buyer and its customers for ten (10) years after the date of final shipment of the Supplied Goods under the Purchase Order. During</p>	<p>14. <u>Assistance produit.</u> Le Fournisseur garantit que le Fournisseur mettra la Fourniture, y compris les sous-ensembles et les pièces détachées, à la disposition de l'Acheteur et de ses clients pendant (10) ans à compter de la date d'expédition finale de la Fourniture visée</p>

<p>this period, Supplier shall continue to provide technical support and service at the same level as presently provided.</p>	<p>au Bon de commande. Pendant ce temps, le Fournisseur continuera d'assurer le même niveau d'assistance et de service technique que celui qui est actuellement fourni.</p>
<p>15. <u>Changes.</u> Buyer shall have the right, by reasonable written notice, to suspend work or make changes from time to time in the Supplied Goods to be provided by Supplier under a Purchase Order, or the delivery thereof. If any such change causes an increase or decrease in the cost of or time required for performance of a Purchase Order by Supplier, an equitable adjustment shall be negotiated promptly and in good faith by the parties (or, in the event that the parties cannot agree, then a proportionate adjustment shall be applied), and the Purchase Order shall be modified in writing accordingly. Supplier must submit in writing any claim for adjustment to Buyer within thirty (30) days from the date that notification of the change is received by Supplier. Upon approval of the claim by Buyer, any excess or obsolete Tools or Supplied Goods set forth in the claim shall become the property of Buyer, to dispose or utilize as Buyer deems necessary. Notwithstanding the foregoing, Supplier shall be required to continue to perform under the revised Purchase Order.</p>	<p>15. <u>Modifications.</u> L'Acheteur aura le droit, sur préavis écrit raisonnable, de suspendre le travail lié à la Fourniture devant être fournie par le Fournisseur en vertu d'un Bon de commande ou d'y apporter des changements de temps à autre, et de même pour ce qui a trait à la livraison correspondante. Si un tel changement comporte une augmentation ou réduction du coût ou du temps requis pour l'exécution d'un Bon de commande par le Fournisseur, un ajustement équitable devra être promptement négocié de bonne foi par les parties (autrement, au cas où les parties ne parviendraient pas à s'accorder, un ajustement proportionnel sera appliqué), et le Bon de commande sera modifié par écrit en conséquence. Le Fournisseur devra soumettre toute demande d'ajustement par écrit à l'Acheteur dans les trente (30) jours à compter de la date de réception par le Fournisseur de l'avis de changement. Sur approbation de la demande par l'Acheteur, tout Outillage ou Fourniture excédentaire ou obsolète visé à la demande deviendra la propriété de l'Acheteur, dont l'Acheteur disposera ou qu'il utilisera comme il l'entend. Sans égard pour ce qui précède, le Fournisseur sera tenu de poursuivre son exécution suivant le Bon de commande ainsi revu.</p>
<p>16. <u>Confidentiality.</u></p>	<p>16. <u>Confidentialité.</u></p>
<p>16.1 All information provided to Supplier by Buyer under these Terms and Conditions shall remain Buyer's property and be considered confidential by Supplier.</p>	<p>16.1 Toutes les informations fournies au Fournisseur par l'Acheteur en vertu des présentes Conditions générales demeureront la propriété de l'Acheteur et seront considérées comme étant confidentielles par le Fournisseur.</p>
<p>16.2 Supplier shall not use or disclose</p>	<p>16.2 Le Fournisseur n'utilisera pas ni ne</p>

<p>such confidential information other than as is necessary to perform its obligations to provide Supplied Goods to Buyer.</p>	<p>divulguera lesdites informations confidentielles si ce n'est dans la mesure nécessaire à s'acquitter de ses obligations de pourvoir à la Fourniture de l'Acheteur.</p>
<p>16.3 Supplier shall only disclose such confidential information to those of its employees, agents or subcontractors who need to know the same for the purpose of discharging Supplier's obligations under the Purchase Order and these Terms and Conditions, and shall ensure that such employees, agents or subcontractors do not use or disclose such confidential information other than as is necessary to perform its obligations to provide Supplied Goods to Buyer.</p>	<p>16.3 Le Fournisseur ne communiquera lesdites informations confidentielles qu'à ceux d'entre ses employés, mandataires ou sous-traitants qui ont besoin de les connaître pour que le Fournisseur s'acquitte de ses obligations en vertu du Bon de commande et des présentes Conditions générales, et veillera à ce que lesdits employés, mandataires ou sous-traitants n'utilisent pas ni ne communiquent lesdites informations confidentielles autrement que ce qui est nécessaire pour qu'il accomplisse ses obligations de pourvoir à la Fourniture de l'Acheteur.</p>
<p>16.4 If Supplier is required by any law, regulation or court order to disclose any such confidential information, it shall immediately notify Buyer unless it is not permitted by law to do this, and use all available efforts to resist such disclosure, or if such resistance is unsuccessful, to obtain a protective order.</p>	<p>16.4 S'il est exigé du Fournisseur, en vertu de toute loi, règlement ou décision de justice, qu'il divulgue l'une ou l'autre desdites informations confidentielles, celui-ci en informera immédiatement l'Acheteur à moins que la loi ne le lui interdise, et usera de tous les efforts possibles pour contrarier ladite divulgation, ou si cela n'aboutit pas, pour obtenir une mesure de protection.</p>
<p>16.5 Upon the request of Buyer, Supplier agrees to return to Buyer all information, including all copies thereof, confidential or otherwise, related to the Terms and Conditions.</p>	<p>16.5 À la requête de l'Acheteur, le Fournisseur convient de retourner à l'Acheteur toutes les informations, y compris toutes les copies de celles-ci, confidentielles ou autres, liées aux Conditions générales.</p>
<p>16.6 Without obtaining the prior written consent of Buyer, Supplier shall not advertise or publish the fact that Supplier has contracted to furnish Buyer Supplied Goods, or use any trademarks or trade names of Buyer in Supplier's advertising or promotional materials.</p>	<p>16.6 S'il n'a pas obtenu le consentement écrit préalable de l'Acheteur, le Fournisseur s'abstiendra d'annoncer ou de publier le fait que le Fournisseur s'est engagé contractuellement à pourvoir à la Fourniture de l'Acheteur, ou d'utiliser une marque de commerce ou une appellation commerciale de l'Acheteur, quelle qu'elle soit, au niveau des matériels publicitaires ou promotionnels du Fournisseur.</p>

<p>16.7 The confidentiality requirements in this Section 16 shall be maintained for the duration of performance under the Purchase Order and for a period of five (5) years thereafter.</p>	<p>16.7 Les exigences de confidentialité du présent Article 16 subsisteront tout au long de l'exécution visée au Bon de commande ainsi que pendant cinq (5) ans par la suite.</p>
<p>17. <u>Termination</u></p>	<p>17. <u>Résiliation</u></p>
<p>17.1 Buyer reserves the right to revoke its offer or terminate a Purchase Order without liability to Supplier at any time before Buyer receives actual notice of Supplier's acceptance.</p>	<p>17.1 L'Acheteur se réserve le droit, à tout moment avant que l'Acheteur ne reçoive l'avis effectif de l'acceptation du Fournisseur, de révoquer son offre ou de résilier un Bon de commande sans responsabilité aucune à l'égard du Fournisseur.</p>
<p>17.2 Buyer reserves the right to terminate any Purchase Order, in whole or in part, at any time before delivery upon four (4) weeks' written notice and without liability, whereupon Supplier shall: (a) discontinue all work on the Purchase Order; and (b) upon request by Buyer, transfer title and deliver all finished goods, work in process and/or raw materials which Supplier produced or acquired in connection with such Purchase Order. Such termination shall not constitute a default by Buyer. In the event of termination under this Section 17.2, Supplier shall be reimbursed for (a) the Purchase Order price for all finished goods or performed services which conform to the Purchase Order and are delivered to Buyer, and (b) Supplier's reasonable actual cost of work in process or raw materials which Supplier produced or acquired in connection with such Purchase Order and which Supplier cannot reasonably use in its operations within ninety (90) days after the date of termination. Supplier shall furnish any claim for reimbursement of costs within thirty (30) days after termination or any such claim shall be deemed to have been waived. Supplier shall not be paid for any work performed after receipt of the notice of termination, or for any costs which Supplier could reasonably have avoided or that were not authorized</p>	<p>17.2 L'Acheteur se réserve le droit de résilier tout Bon de commande, en entier ou en partie, à tout moment avant la livraison, sur préavis écrit de quatre (4) semaines et sans responsabilité aucune, ce sur quoi le Fournisseur devra : (a) interrompre tout travail visé au Bon de commande ; et (b) à la requête de l'Acheteur, transférer le titre de propriété et livrer tous les biens finis, l'en-cours de production et/ou les matières premières que le Fournisseur a fabriqués ou achetés dans le cadre dudit Bon de commande. Ladite résiliation ne saurait constituer un manquement de l'Acheteur. En cas de résiliation en vertu du présent Article 17.2, le Fournisseur sera remboursé (a) du prix du Bon de commande pour tous les biens finis ou services rendus conformes au Bon de commande et livrés à l'Acheteur, ainsi que (b) du coût effectif raisonnable pour le Fournisseur de l'en-cours de production ou des matières premières que le Fournisseur a fabriqués ou achetés dans le cadre dudit Bon de commande et que le Fournisseur ne peut raisonnablement utiliser dans ses opérations dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent la date de résiliation. Le Fournisseur fournira toute demande de remboursement de coûts dans les trente (30) jours suivant la résiliation, faute de quoi toute demande</p>

<p>pursuant to a valid Purchase Order or material release by Buyer. Buyer's obligation to Supplier upon termination under this Section 17.2, if any, shall be limited to the express provisions of this Section. Without limiting the foregoing, in no event shall Buyer be liable for any lost profits, cancellation charges, or incidental or consequential damages.</p>	<p>de cette nature sera réputée avoir fait l'objet d'une renonciation. Le Fournisseur ne sera payé pour aucun travail effectué après réception de l'avis de résiliation, ni pour aucun coût que le Fournisseur aurait pu raisonnablement éviter ou qui n'était pas autorisé au titre d'un Bon de commande valable ou d'une décharge à cet effet par l'Acheteur. L'obligation de l'Acheteur à l'égard du Fournisseur en cas de résiliation en vertu du présent Article 17.2, le cas échéant, sera limitée aux dispositions expresses du présent Article. Sans limiter ce qui précède, en aucun cas l'Acheteur ne sera responsable de toute perte de bénéfices, frais d'annulation ou de dommages accessoires ou consécutifs.</p>
<p>17.3 Buyer may terminate the Purchase Order with immediate effect and without liability by giving written notice to Supplier if:</p>	<p>17.3 L'Acheteur pourra résilier le Bon de commande avec effet immédiat et sans responsabilité aucune en remettant un avis écrit au Fournisseur si :</p>
<p>17.3.1 Supplier commits a material breach of the Purchase Order and/or these Terms and Conditions;</p>	<p>17.3.1 le Fournisseur enfreint de façon substantielle le Bon de commande et/ou les présentes Conditions générales ;</p>
<p>17.3.2 any distress, execution or other process is levied upon any of the property or assets of Supplier;</p>	<p>17.3.2 un bien ou un actif, quel qu'il soit, du Fournisseur fait l'objet d'un séquestre, d'une saisie ou autre procédure ;</p>
<p>17.3.3 Supplier makes any composition or arrangement with creditors or has a receiver appointed in respect of all or part of its undertaking, property or assets;</p>	<p>17.3.3 le Fournisseur conclut un accord ou concordat avec ses créanciers ou si un syndic est nommé concernant l'ensemble ou une partie de ses entreprises, biens ou actifs ;</p>
<p>17.3.4 Supplier enters into bankruptcy, liquidation, administration, a corporate voluntary arrangement or any similar event;</p>	<p>17.3.4 le Fournisseur fait l'objet d'un dépôt de bilan, d'une liquidation, d'une mise sous administration, d'un accord volontaire stratégique ou tout événement similaire ;</p>
<p>17.3.5 Supplier suspends, or threatens to suspend, or ceases or threatens to cease to carry on, all or substantially the whole of its business;</p>	<p>17.3.5 le Fournisseur suspend, ou menace de suspendre, ou cesse, ou menace de cesser, de poursuivre l'ensemble ou fondamentalement l'ensemble de son activité ;</p>
<p>17.3.6 Supplier's financial position</p>	<p>17.3.6 la situation financière du</p>

deteriorates to such an extent that, in Buyer's opinion, Supplier's capability to adequately fulfil its obligations hereunder has been placed in jeopardy;	Fournisseur se dégrade au point que, de l'avis de l'Acheteur, la capacité du Fournisseur de s'acquitter adéquatement de ses obligations en vertu des présentes est à risque ;
17.3.7 Supplier is unable to pay its debts as and when they fall due;	17.3.7 le Fournisseur n'est pas en mesure de payer ses dettes au fur et à mesure de leur exigibilité et à l'échéance ;
17.3.8 there is a change of control of Supplier (within the meaning of article L.233-3 of the <i>Code de commerce</i>).	17.3.8 un changement de contrôle intervient au niveau du Fournisseur (au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce).
17.4 In the event of termination under Section 17.3, Buyer shall not be liable to Supplier for any amount, except for conforming Supplied Goods that have been delivered to Buyer prior to termination, and Supplier shall be liable to Buyer for all damages sustained by reason of Supplier's default which gave rise to the termination.	17.4 En cas de résiliation au titre de l'Article 17.3, l'Acheteur ne sera redevable à l'égard du Fournisseur d'aucun montant, exception faite de la Fourniture qui a été livrée à l'Acheteur avant la résiliation, si tant est qu'elle soit conforme, et le Fournisseur sera redevable à l'égard de l'Acheteur de tous les dommages subis en raison du manquement du Fournisseur ayant donné lieu à la résiliation.
17.5 Subject to Section 19.2, Supplier may not terminate any Purchase Order once accepted and at all times must continue to deliver the Supplied Goods in accordance with the Purchase Order.	17.5 Sous réserve de l'Article 19.2, le Fournisseur ne peut résilier aucun Bon de commande dès lors qu'il a été accepté et il devra continuer en tout temps de livrer la Fourniture conformément au Bon de commande.
17.6 Termination of the Purchase Order, however arising, shall not affect any of the parties' rights and remedies that have accrued as at termination.	17.6 La résiliation du Bon de commande, quelle qu'en soit la cause, sera sans incidence sur tout droit et voie de droit des parties acquis jusqu'à la résiliation.
18. <u>Ethics/Conflict of Interest</u>	18. <u>Déontologie/Conflit d'intérêt</u>
18.1 In its performance of the Purchase Order, Supplier, its employees, officers, directors, agents, representatives, sub-contractors and consultants shall adhere to business practices that are in accordance with the letter and spirit of all applicable laws, statutes, and regulations relating to anti-bribery and anti-corruption (including, but not limited to, the US	18.1 Dans le cadre de l'exécution du Bon de commande, le Fournisseur, ses employés, membres de la direction, administrateurs, mandataires, représentants, sous-traitants et consultants devront respecter les pratiques commerciales qui sont en accord avec la lettre et l'esprit de toutes les lois, textes de lois et règlements

<p>Foreign Corrupt Practices Act 1977 and the UK Bribery Act 2010) as well as Buyer's Global Anti-Corruption Policy, the Code of Conduct, the Social Compliance Policy (all as can be accessed at www.trimascorp.com) and the following ethical principles:</p>	<p>applicables se rapportant à la lutte contre la corruption et les pratiques de corruption (y compris mais sans s'y limiter la loi américaine de 1977 en matière de corruption « U.S. Foreign Corrupt Practices Act » et la loi britannique de 2010 en matière de corruption « UK Bribery Act ») ainsi que les Règles mondiales de lutte contre la corruption, le Code de déontologie et les Règles de responsabilité sociale de l'Acheteur (qui sont tous accessibles sur www.trimascorp.com), et encore les principes éthiques suivants :</p>
<p>18.1.1 All transactions in connection with the Purchase Order shall be accurately reflected in Supplier's records. Buyer or its designee shall have the right, at any time during the term of the Purchase Order and for a period of two (2) years thereafter, to audit Supplier's financial and other books and records relating to its performance under the Purchase Order.</p>	<p>18.1.1 Toutes les transactions liées au Bon de commande doivent être exactement répercutées dans les registres du Fournisseur. L'Acheteur ou son délégué aura le droit, à tout moment au cours de la durée du Bon de commande et pendant deux (2) ans par la suite, de vérifier les registres financiers et autres livres et écritures du Fournisseur ayant trait à l'exécution par ce dernier du Bon de commande.</p>
<p>18.1.2 Supplier shall not offer, promise or pay any money, gift, loan, gratuity or anything else of value, either directly or indirectly, to any person for the purpose of influencing decisions or actions with respect to Buyer's business.</p>	<p>18.1.2 Le Fournisseur s'abstiendra d'offrir, de promettre ou de payer tout argent, don, prêt, gratification ou quoi que ce soit d'autre de valeur, tant directement qu'indirectement, à qui que ce soit dans le but d'influencer les décisions ou actions se rapportant à l'activité de l'Acheteur.</p>
<p>18.1.3 Supplier shall promptly report to Buyer any request or demand for any undue financial or other advantage of any kind received by Supplier in connection with the performance of the Purchase Order.</p>	<p>18.1.3 Le Fournisseur s'empressera de rapporter à l'Acheteur toute requête ou demande relative à tout avantage financier indu ou autre avantage indu de toute nature que le Fournisseur recevrait dans le cadre de l'exécution du Bon de commande.</p>
<p>18.1.4 Supplier shall conduct its activities hereunder so as to avoid loss or embarrassment to Buyer due to any real or apparent conflict of interest, and to require that all sub-contractors comply with such policy in connection with the</p>	<p>18.1.4 Le Fournisseur mènera ses activités au titre des présentes de façon à préserver l'Acheteur de pertes ou de difficultés fâcheuses liées à tout conflit d'intérêt réel ou apparent et en exigeant de tous les sous-traitants qu'ils</p>

Purchase Order.	respectent ce principe dans le cadre du Bon de commande.
<p>18.1.5 Buyer shall have the right to immediately terminate the Purchase Order, without any penalty, liability to Supplier for any fees, reimbursements or other compensation under the Purchase Order or obligation to pay damages, in the event that Buyer should receive information which, in its sole discretion, it determines to be evidence of a violation of the business practices mentioned in this Section by Supplier, its employees, officers, directors, agents, representatives, sub-contractors or consultants, and Supplier shall defend and indemnify Buyer for any third-party loss, cost, claim, or damage resulting from the breach of this Section and Buyer's termination of the Purchase Order.</p>	<p>18.1.5 L'Acheteur aura le droit de résilier immédiatement le Bon de commande, sans aucune pénalité ou responsabilité à l'égard du Fournisseur pour toute somme, remboursement ou autre indemnité au titre du Bon de commande ou pour toute obligation de payer les dommages-intérêts, au cas où l'Acheteur recevrait des informations qu'il estime, à son entière discrétion, constituer la preuve d'une violation par le Fournisseur, ses employés, membres de la direction, administrateurs, mandataires, représentants, sous-traitants ou consultants des pratiques commerciales formulées au présent Article, et le Fournisseur défendra et indemnifera l'Acheteur pour toute perte, coût, demande ou dommage tiers résultant de la violation du présent Article et de la résiliation par l'Acheteur du Bon de commande.</p>
<p>18.2 Supplier also agrees to participate in diligence by Buyer or its designated third party, including but not limited to Trace International. Supplier shall also respond to any requests for information related to Buyer's compliance with the Conflict Minerals Rule, Section 1502 of the Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act, or any other law that impacts Buyer's relationship with Supplier.</p>	<p>18.2 Le Fournisseur convient également de participer aux diligences effectuées par l'Acheteur ou une tierce partie qu'il aura désignée, y compris mais sans s'y limiter Trace International. Le Fournisseur répondra également à toute demande de renseignements liée au respect par l'Acheteur de la Règle relative aux minerais stratégiques (« Conflict Minerals Rule »), Article 1502 de la loi Dodd-Frank de réforme de Wall Street et de protection des consommateurs (« Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act »), ou de toute autre loi affectant la relation de l'Acheteur avec le Fournisseur.</p>
<p>18.3 Supplier warrants and represents that neither Supplier nor any of its shareholders, partners, directors, officers, employees, representatives, or agents, or any other person who may exercise control over the business or</p>	<p>18.3 Le Fournisseur garantit et déclare qu'aucun d'entre le Fournisseur, l'un ou l'autre de ses actionnaires, associés, administrateurs, membres de la direction, employés, représentants ou mandataires ou toute autre personne pouvant exercer</p>

<p>operations of Supplier, has received any notice, subpoena, demand, or other communication (whether oral or written) from any governmental authority at any time in the last five (5) years regarding Supplier's actual, alleged or possible violation of, or failure to comply with, any anti-bribery and anti-corruption laws and, to its best knowledge, Supplier is not now, and has not been at any time in the last five (5) years, the subject of any governmental investigation, audit, suit, or proceeding (whether civil, criminal, or administrative) regarding its violation of, or failure to comply with, any anti-bribery and anti-corruption laws.</p>	<p>un contrôle sur l'activité ou les opérations du Fournisseur, n'a reçu d'avis, d'assignation, de demande ou autre communication (que ce soit verbalement ou par écrit) émanant de toute autorité gouvernementale à quelque moment que ce soit au cours des cinq (5) dernières années concernant une violation ou inobservation avérée, prétendue ou possible par le Fournisseur de toute loi en matière de lutte contre la corruption et les pratiques de corruption et que, au mieux de sa connaissance, le Fournisseur ne fait pas l'objet présentement, ni ne l'a fait à quelque moment que ce soit au cours des cinq (5) dernières années, de toute enquête gouvernementale, audit, poursuite ou procédure (que ce soit au civil, au pénal ou devant un tribunal administratif) concernant une violation ou inobservation par celui-ci de toute loi en matière de lutte contre la corruption ou les pratiques de corruption.</p>
<p>18.4 Supplier warrants and represents that neither Supplier nor any of its shareholders, partners, directors, officers, employees, representatives, or agents, or any other person who may exercise control over the business or operations of Supplier, has received any notice, subpoena, demand, or other communication (whether oral or written) from any governmental authority at any time in the last five (5) years regarding Supplier's actual, alleged or possible violation of, or failure to comply with, any anti-bribery and anti-corruption laws and, to its best knowledge, Supplier is not now, and has not been at any time in the last five (5) years, the subject of any governmental investigation, audit, suit, or proceeding (whether civil, criminal, or administrative) regarding its violation of, or failure to comply with, any anti-bribery and anti-corruption laws.</p>	<p>18.4 Le Fournisseur garantit et déclare qu'aucun d'entre le Fournisseur, l'un ou l'autre de ses actionnaires, associés, administrateurs, membres de la direction, employés, représentants ou mandataires ou toute autre personne pouvant exercer un contrôle sur l'activité ou les opérations du Fournisseur, n'a reçu d'avis, d'assignation, de demande ou autre communication (que ce soit verbalement ou par écrit) émanant de toute autorité gouvernementale à quelque moment que ce soit au cours des cinq (5) dernières années concernant une violation ou inobservation avérée, prétendue ou possible par le Fournisseur de toute loi en matière de lutte contre la corruption et les pratiques de corruption et que, au mieux de sa connaissance, le Fournisseur ne fait pas l'objet présentement, ni ne l'a fait à quelque moment que ce soit au cours des cinq (5) dernières années, de toute enquête gouvernementale, audit, poursuite ou procédure (que ce soit au civil, au pénal</p>

	ou devant un tribunal administratif) concernant une violation ou inobservation par celui-ci de toute loi en matière de lutte contre la corruption ou les pratiques de corruption.
19. <u>Miscellaneous Provisions.</u>	19. <u>Dispositions diverses.</u>
19.1 <u>Assignment and Subcontracting.</u> Supplier shall not assign, transfer or charge, in whole or in part, any Purchase Order or delegate the performance of its duties under any Purchase Order or these Terms and Conditions without the prior written consent of Buyer. Any assignment or sub-contracting without the previous written consent of Buyer, at the option of Buyer, will cancel any outstanding Purchase Orders. If Buyer agrees to Supplier sub-contracting the performance of its duties hereunder, in whole or in part, Supplier will remain solely liable to Buyer for the adherence of the sub-contractor to the Purchase Order, these Terms and Conditions and the performance of the duties hereunder. Buyer may at any time assign, transfer, charge, sub-contract or deal in any other manner with all or any of its rights or obligations hereunder.	19.1 <u>Cession et sous-traitance.</u> Le Fournisseur ne pourra céder, transférer ou confier, que ce soit entièrement ou en partie, aucun Bon de commande ni déléguer l'accomplissement de ses devoirs en vertu de tout Bon de commande ou des présentes Conditions générales sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur. Toute cession ou sous-traitance sans le consentement écrit préalable de l'Acheteur donnera lieu, au gré de l'Acheteur, à l'annulation de tout Bon de commande en cours. Si l'Acheteur accepte que le Fournisseur sous-traite l'exécution de ses devoirs en vertu des présentes, entièrement ou en partie, le Fournisseur demeurera seul responsable vis-à-vis de l'Acheteur du respect strict du Bon de commande, des présentes Conditions générales et de l'exécution des devoirs issus des présentes par le sous-traitant. L'Acheteur peut, à tout moment, céder, transférer, confier, sous-traiter ou gérer de toute autre façon l'ensemble ou l'un ou l'autre de ses droits ou obligations en vertu des présentes.
19.2 <u>Force Majeure.</u> Any delay or failure of either party to perform its obligations shall be excused if caused by an act of God, fire, , earthquake, , riot, civil commotion, natural disaster or extreme adverse weather condition, war, insurrection, terrorist attack or threat of terrorism, ("Force Majeure Event"). Written notice of the delay, including the anticipated duration of the delay, must be given by the non- performing party within ten (10) days of the event. Buyer reserves the right to defer the date of delivery or payment or to cancel any	19.2 <u>Force majeure.</u> Tout retard d'exécution ou inexécution par l'une des parties de ses obligations sera justifié dans la mesure où il est causé par une catastrophe naturelle, incendie, tremblement de terre, émeute, soulèvement populaire, désastre naturel ou conditions météorologiques extrêmement mauvaises, guerre, insurrection, attaques terroristes ou menace d'acte de terrorisme, (un « Événement de force majeure »). Un avis écrit du retard, incluant la durée prévue du retard, devra être remis par la

<p>Purchase Order or reduce the quantity of Supplied Goods if it is prevented from or delayed in the carrying on of its business due to a Force Majeure Event. During the period of any delay or failure to perform by Supplier, Buyer, at its option, may purchase Supplied Goods from other sources and reduce its requirements from Supplier by such quantities, without liability to Buyer, or cause Supplier to procure the Supplied Goods from other sources in quantities and at times requested by Buyer and at the price set forth in the Purchase Order. If requested by Buyer, Supplier shall, within five (5) days of such request, provide adequate assurance that the delay shall not exceed a period of time that Buyer deems appropriate. If the delay lasts more than the time period specified by Buyer, or Supplier does not provide adequate assurance that the delay will cease within the time period, Buyer may, among its other remedies, immediately cancel the Purchase Order and seek damages against Supplier for non-performance.</p>	<p>partie dont l'exécution est empêchée dans les dix (10) jours à compter de l'événement. L'Acheteur se réserve le droit de reporter la date de livraison ou le paiement ou d'annuler tout Bon de commande ou de diminuer la quantité de la Fourniture s'il est empêché ou retardé dans la conduite de son activité en raison d'un Événement de force majeure. Au cours de la période de retard ou d'inexécution par le Fournisseur, l'Acheteur pourra, à son choix, acheter la Fourniture auprès d'autres sources et diminuer d'autant, en termes de quantités, ses besoins auprès du Fournisseur, sans responsabilité aucune à l'égard de l'Acheteur, ou faire en sorte que le Fournisseur se procure la Fourniture auprès d'autres sources dans les quantités et dans les temps indiqués par l'Acheteur ainsi qu'au prix établi dans le Bon de commande. Si l'Acheteur le demande, le Fournisseur devra donner, dans les cinq (5) jours à compter de ladite demande, l'assurance appropriée de ce que le retard ne dépassera pas la durée que l'Acheteur estime appropriée. Si le retard se prolonge davantage que la durée précisée par l'Acheteur, ou si le Fournisseur ne donne pas l'assurance appropriée de ce que le retard cessera dans le laps de temps indiqué, l'Acheteur pourra, parmi ses autres voies de droit, annuler immédiatement le Bon de commande et réclamer les dommages au Fournisseur pour inexécution.</p>
<p>19.3 <u>Limitation of Buyer's Liability.</u> In no event shall Buyer be liable to Supplier for anticipated profits or for incidental or consequential damages. Buyer's liability for a claim of any kind or for any loss or damage arising out of or in connection with or the Purchase Order and/or these Terms and Conditions, or from any performance or breach, shall in no case exceed the price allocable to the Supplied Goods giving rise to the claim. For the avoidance of doubt, nothing in these Terms and Conditions shall limit or</p>	<p>19.3 <u>Limitation de la responsabilité de l'Acheteur.</u> En aucun cas l'Acheteur ne sera responsable à l'égard du Fournisseur de bénéfices attendus ou de dommages accessoires ou consécutifs. La responsabilité de l'Acheteur pour une demande de toute nature ou pour toute perte ou dommage découlant du Bon de commande et/ou des présentes Conditions générales, ou s'y rapportant, ou de toute exécution ou violation, ne dépassera en aucun cas le prix imputable à la Fourniture ayant donné</p>

<p>exclude Buyer's liability for: (i) death or personal injury caused by its negligence, or the negligence of its employees, agents or subcontractors (as applicable); (ii) fraud or fraudulent misrepresentation; (iii) any matter in respect of which it would be unlawful for Buyer to exclude or restrict liability or (iv) any deliberate personal repudiatory breach of these Terms and Conditions by Buyer, its employees, agents or subcontractors.</p>	<p>lieu à la demande. Pour lever toute ambiguïté, rien aux présentes Conditions générales ne limitera ou n'exclura la responsabilité de l'Acheteur pour : (i) décès ou dommage corporel causé par sa négligence, ou la négligence de ses employés, mandataires ou sous-traitants (suivant le cas) ; (ii) fraude ou fausse déclaration frauduleuse ; (iii) toute question au regard de laquelle l'exclusion ou une restriction de la responsabilité de l'Acheteur serait illégale, ou (iv) toute violation personnelle fondamentale délibérée dite « repudiatory », donnant droit à la partie lésée de choisir de résilier ou non le contrat tout en prétendant aux dommages-intérêts, des présentes Conditions générales par l'Acheteur, ses employés, mandataires ou sous-traitants.</p>
<p>19.4 <u>Duty Drawback Rights.</u> For the avoidance of doubt, the Purchase Order includes all related customs duty, excise, import drawback rights and other similar charges and rights, if any, which Supplier can transfer to Buyer, including rights developed by substitution and rights which may be acquired from Supplier's suppliers. Supplier agrees to inform Buyer of the existence of any such rights and upon request shall supply documents as may be required to obtain the drawback.</p>	<p>19.4 <u>Droits de ristourne des droits de douane.</u> Pour lever toute ambiguïté, le Bon de commande inclut tous les droits de ristourne des droits de douane, accises, taxes d'importation et autres charges et droits similaires y afférents, le cas échéant, que le Fournisseur peut transférer à l'Acheteur, incluant en cela les droits acquis suivant le principe de substitution et les droits pouvant être acquis auprès des fournisseurs du Fournisseur. Le Fournisseur convient d'informer l'Acheteur de l'existence de tout droit de cette nature et, sur demande, il fournira les documents éventuellement requis pour obtenir la ristourne.</p>
<p>19.5 <u>Relationship of Parties.</u> Supplier and Buyer are independent contracting parties and nothing in these Terms and Conditions shall make either party the agent or legal representative of the other for any purpose, nor does it grant either party any authority to assume or to create any obligation on behalf of or in the name of the other.</p>	<p>19.5 <u>Relation entre les parties.</u> Le Fournisseur et l'Acheteur sont des parties contractantes indépendantes et rien aux présentes Conditions générales n'aura pour effet de rendre une partie le mandataire ou le représentant légal de l'autre partie à quelque fin que ce soit, ni d'accorder à l'une ou à l'autre partie quelque autorisation que ce soit pour contracter ou créer toute obligation pour</p>

	le compte ou au nom de l'autre.
19.6 <u>Remedies and Injunctive Relief.</u> The rights and remedies of Buyer in these Terms and Conditions are cumulative with, and in addition to, all other and further remedies provided in law.	19.6 <u>Voies de droit et mesure d'injonction.</u> Les droits et voies de droit de l'Acheteur aux présentes Conditions générales sont cumulatifs et viennent s'ajouter à toutes les autres voies de droit ultérieures prévues par la loi.
19.7 <u>Customs-Trade Partnership Against Terrorism.</u> To the extent that any Supplied Goods covered by these Terms and Conditions are to be imported into the United States of America, Supplier shall comply with all applicable recommendations or requirements of the Bureau of Customs and Border Protection's Customer-Trade Partnership Against Terrorism ("C-TPAT") initiative. Upon request, Supplier shall certify in writing its compliance with the C-TPAT initiative.	19.7 <u>Partenariat douanier et commercial contre le terrorisme.</u> Dans la mesure où toute Fourniture couverte par les présentes Conditions générales doit être importée aux États-Unis d'Amérique, le Fournisseur devra respecter toutes les recommandations ou prescriptions applicables du programme de Partenariat douanier et commercial contre le terrorisme (Customs-Trade Partnership Against Terrorism) mis en place par le Bureau des douanes et de la protection des frontières des États-Unis (Bureau of Customs and Border Protection) (le « C-TPAT »). À la demande, le Fournisseur attestera par écrit qu'il respecte le programme C-TPAT.
19.8 <u>Continuing Obligations.</u> The obligations of Supplier under Sections 4, 5, 10.4, 11, 12, 14, 16, 19.3, 19.6, 20 and 24 shall survive the expiration, nonrenewal or termination of any Purchase Order.	19.8 <u>Obligations pérennes.</u> Les obligations du Fournisseur en vertu des Articles 4, 5, 10.4, 11, 12, 14, 16, 19.3, 19.6, 20 et 24 survivront à l'expiration, au non-renouvellement ou à la résiliation de tout Bon de commande.
19.9 <u>Amendment.</u> No modification of the Terms and Conditions including by the introduction of any additional terms and conditions) will be binding on Buyer unless approved in writing by one of Buyer's authorized representatives.	19.9 <u>Avenants.</u> Aucun avenant aux Conditions générales, y compris par introduction de toute clause et condition supplémentaire, n'aura pour effet de lier l'Acheteur à moins qu'il n'ait été approuvé par écrit par l'un des représentants autorisés de l'Acheteur.
19.10 <u>Waiver.</u> A waiver of any right or remedy under these Terms and Conditions is only effective if given in writing and shall not be deemed a waiver of any subsequent breach or default. No failure or delay by a party to exercise any right or remedy provided under these Terms and Conditions or by law shall	19.10 <u>Renonciation.</u> Une renonciation à tout droit ou voie de droit en vertu des présentes Conditions générales n'aura d'effet que si elle est remise par écrit et ne sera pas réputée constituer une renonciation à toute violation ou manquement successif. L'omission ou le retard par l'une des parties dans

<p>constitute a waiver of that or any other right or remedy, nor shall it preclude or restrict the further exercise of that or any other right or remedy. No single or partial exercise of such right or remedy shall preclude or restrict the further exercise of that or any other right or remedy.</p>	<p>l'exercice de tout droit ou voie de droit prévu aux présentes Conditions générales ou par la loi ne saurait valoir renonciation audit droit ou voie de droit ou autre droit ou voie de droit, ni ne saurait forclore ou restreindre l'exercice ultérieur dudit droit ou voie de droit ou de tout autre droit ou voie de droit. L'exercice, une première fois ou partiellement, dudit droit ou voie de droit ne saurait forclore ou restreindre l'exercice ultérieur dudit droit ou voie de droit ou de tout autre droit ou voie de droit.</p>
<p>20. Notices. (a) Any notice or other communication given to a party under or in connection with the Purchase Order and/or these Terms and Conditions shall be in writing, addressed to that party at its registered office (if it is a company) or its principal place of business (in any other case) or such other address as that party may have specified to the other party in writing in accordance with this Section, and shall be delivered personally, sent by pre-paid first class post, recorded delivery, commercial courier, fax or e-mail. (b) A notice or other communication shall be deemed to have been received: if delivered personally, when left at the address referred to in paragraph (a) above, if sent by pre-paid first class post or recorded delivery, at 9.00 a.m. on the second Business Day after posting; if delivered by commercial courier, on the date and at the time that the courier's delivery receipt is signed; or, if sent by fax or e-mail, one Business Day (being a day other than a Saturday or Sunday or public holiday when banks in London are open for business) after transmission. (c) The provisions of this Section shall not apply to the service of any proceedings or other documents in any legal action.</p>	<p>20. Avis. (a) Tout avis ou autre communication remis à une partie en vertu du Bon de commande et/ou des présentes Conditions générales ou s'y rapportant devra revêtir la forme écrite, être adressé au siège social de ladite partie (s'il s'agit d'une société) ou à son lieu d'exploitation principal (dans tous les autres cas) ou à une autre adresse que la partie en question pourrait avoir précisée à l'autre partie par écrit conformément au présent Article, et sera remis en mains propres, envoyé par courrier ordinaire pré-affranchi, courrier recommandé avec accusé de réception, service de coursier commercial, télécopieur ou courrier électronique. (b) Un avis ou autre communication sera réputé avoir été reçu lorsqu'il est déposé à l'adresse visée au paragraphe (a) ci-dessus s'il est remis en mains propres, à 9 heures du deuxième Jour ouvrable après avoir été posté s'il est envoyé par courrier ordinaire pré-affranchi ou par courrier recommandé avec accusé de réception, à la date et à l'heure à laquelle a été signé le récépissé de livraison du coursier s'il est livré par un service de coursier commercial, ou un Jour ouvrable (qui soit un jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié, quand les banques à Londres sont ouvertes aux transactions) après sa transmission s'il est envoyé par télécopieur ou par courriel. (c) Les dispositions du présent</p>

	Article ne s'appliqueront pas à la signification de toute procédure ou autre document dans le cadre de toute action en justice.
<p>21. <u>Third Party Rights.</u> A person (other than a permitted assignee and an Indemnitee for purposes of Section 12.1) who is not a party to the Purchase Order (which incorporates these Terms and Conditions as specified in Section 1) shall not have any rights under or in connection with it and the parties do not intend that any term of the Purchase Order (which incorporates these Terms and Conditions as specified in Section 1) will be enforceable and the consent of such permitted assignee and the Indemnitees shall not be required to rescind, vary or terminate the Purchase Order (which incorporates these Terms and Conditions as specified in Section 1) or these Terms and Conditions.</p>	<p>21. <u>Droits des tiers.</u> Une personne (autre qu'un ayant cause autorisé et qu'un Indemnitaire aux fins de l'Article 12.1) qui n'est pas partie au Bon de commande (lequel incorpore les présentes Conditions générales ainsi que précisé à l'Article 1) n'aura aucun droit au titre de celui-ci ou en rapport avec celui-ci et il n'est pas dans l'intention des parties que tout terme du Bon de commande (lequel incorpore les présentes Conditions générales ainsi que précisé à l'Article 1) soit opposable et le consentement dudit ayant cause autorisé et des Indemnitaires ne sera pas requis pour annuler, modifier ou résilier le Bon de commande (lequel incorpore les présentes Conditions générales ainsi que précisé à l'Article 1) ou les présentes Conditions générales.</p>
<p>22. <u>Severability.</u> (a) If any provision (or part of any provision) is or becomes invalid or unenforceable under any law, that provision or part-provision shall, to the extent required, be deemed to be deleted and (b) if any invalid, unenforceable or illegal provision of these Terms and Conditions would be valid, enforceable and legal if some part of it were deleted, the provision shall apply with the minimum modification necessary to make it legal, valid and enforceable.</p>	<p>22. <u>Séparabilité.</u> (a) Si une disposition quelconque (ou partie de toute disposition) est ou devient invalide ou inapplicable au regard de toute loi, ladite disposition ou partie de disposition sera réputée supprimée dans la mesure requise et (b) dès lors que toute disposition invalide, inapplicable ou illégale des présentes Conditions générales serait valide, applicable et légale si une certaine partie de celle-ci était supprimée, la disposition s'appliquera avec les modifications minimales nécessaires à la rendre légale, valide et applicable.</p>
<p>23. <u>Entire Agreement.</u> A Purchase Order and these Terms and Conditions shall constitute the entire agreement between the parties with respect to its subject matter, and shall supersede all prior and contemporaneous agreements, representations, and understandings of the parties with respect to its subject</p>	<p>23. <u>Intégralité de l'accord.</u> Un Bon de commande et les présentes Conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant la matière qui en fait l'objet et remplacent tous les accords, déclarations et ententes antérieurs et de même date entre les parties concernant la matière</p>

<p>matter and: (a) neither party has entered into the contract arising as a consequence of the Purchase Order and these Terms and Conditions in reliance upon, and it will have no remedy in respect of, any misrepresentation, representation or statement (whether made by the other party or any other person) which is not expressly set out in the Purchase Order or these Terms and Conditions; (b) the only remedies available for any misrepresentation or breach of any representation or statement which was made prior to entry into the contract arising as a consequence of the Purchase Order and these Terms and Conditions and which is expressly set out in the Purchase Order and these Terms and Conditions will be for breach of contract; and (c) nothing in this Section 23 will be interpreted or construed as limiting or excluding the liability of any person for fraud or fraudulent misrepresentation.</p>	<p>qui en fait l'objet et : (a) aucune des parties n'a conclu l'accord contractuel issu du Bon de commande et des présentes Conditions générales en tablant sur toute fausse déclaration, déclaration ou affirmation (qu'elle soit livrée par l'autre partie ou toute autre personne) qui ne soit pas expressément énoncée dans le Bon de commande ou dans les présentes Conditions générales, à l'égard desquelles fausses déclarations, déclarations ou affirmations aucune d'entre elles ne disposera de quelque voie de droit que ce soit ; (b) les seules voies de droit qui s'ouvriront dans le cas de toute fausse déclaration ou violation de toute déclaration ou affirmation livrée avant l'entrée en vigueur de l'accord contractuel issu du Bon de commande et des présentes Conditions générales, et qui est expressément énoncée dans le Bon de commande et dans les présentes Conditions générales, seront celles liées à la rupture de contrat ; et (c) rien au présent Article 23 ne sera interprété ou entendu comme de nature à limiter ou exclure la responsabilité de toute personne pour fraude ou fausse déclaration frauduleuse.</p>
<p>24. <u>Applicable Law and Jurisdiction.</u> These Terms and Conditions and the Purchase Order and any dispute or claim arising out of or in connection with them or their subject matter or formation (including non-contractual disputes or claims) will be governed by and construed in accordance with French law and the parties irrevocably submit to the exclusive jurisdiction of the Courts of Paris. For the avoidance of doubt, the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods will not apply to these Terms and Conditions and/or the Purchase Order.</p>	<p>24. <u>Droit applicable et compétence.</u> Les présentes Conditions générales et le Bon de commande ainsi que tout litige ou demande découlant de ces derniers ou de leur objet ou formation ou s'y rapportant (y compris les litiges ou demandes non contractuels) seront régis par le droit français et interprétés conformément à celui-ci et les parties se soumettent irrévocablement à la compétence exclusive des tribunaux de Paris. Pour lever toute ambiguïté, la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas aux présentes Conditions générales et/ou au Bon de commande.</p>